

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE



Affaires extérieures External Affairs  
Canada Canada

# DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Déclaration du  
très honorable Joe Clark,  
secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures, à la  
Chambre des communes à la  
suite de la première réunion du  
Comité des ministres des  
Affaires étrangères du  
Commonwealth sur l'Afrique australe

OTTAWA (ONTARIO)

le 5 février 1988

Canada

Lors des réunions qu'ils ont tenues en octobre dernier à Vancouver et au Lac Okanagan, le premier ministre et les autres chefs de gouvernement du Commonwealth ont convenu de mesures de lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud et ils ont établi un Comité de ministres des Affaires étrangères afin d'assurer la mise en oeuvre dynamique de leurs décisions. J'ai l'honneur de présider ce comité et je prends la parole pour rendre compte à la Chambre de sa première réunion, qui s'est déroulée plus tôt cette semaine à Lusaka, en Zambie. En premier lieu, je tiens à indiquer que le Canada est profondément reconnaissant au gouvernement de la Zambie de l'excellence avec laquelle il a organisé cette réunion.

Le Comité est composé des ministres des Affaires étrangères de l'Australie, du Canada, du Guyana, de l'Inde, du Nigéria, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. A Vancouver, le Royaume-Uni a décidé de ne pas se faire représenter au sein du Comité, bien que la Grande-Bretagne contribue à d'autres volets du Programme du Commonwealth contre l'apartheid. C'est ainsi, par exemple, que la Grande-Bretagne et le Canada seront les principaux bailleurs de fonds de la deuxième phase du projet de remise en état de la ligne ferroviaire de Limpopo, au Mozambique. La Grande-Bretagne, la Tanzanie, le Zimbabwe et le Malawi participent à la tâche tout aussi importante qui consiste à protéger les axes de transport contre des actes terroristes visant à perturber le trafic.

La formule la plus prometteuse en vue de l'élimination de l'apartheid, c'est le concept de négociation mis au point par le Groupe des personnalités éminentes, que le Premier ministre et d'autres dirigeants du Commonwealth avaient constitué à Nassau. Conscient des obstacles actuels, notre comité oeuvrera en vue de favoriser l'avènement d'une conjoncture permettant à ce concept de négociation de porter ses fruits.

Monsieur le Président, permettez-moi de faire état de la campagne de défense de l'apartheid. Elle est systématique et bien orchestrée; le gouvernement de l'Afrique du Sud lui accorde une importance prioritaire et elle recueille, pour des motifs divers, l'appui d'entreprises et d'organisations qui ont des intérêts considérables dans ce pays. Chez certains Sud-Africains, la résistance au changement est aggravée par la peur, peur de se voir brutalement déracinés et peur de voir anéantie la vigoureuse économie qu'ils ont édifiée. La conjugaison de cette puissance et de cette peur est formidable, aussi bien en soi que par la réaction qu'elle suscite.

Quelles que soient les autres leçons qu'on puisse tirer de l'histoire de l'Afrique, un fait constant s'en dégage: lorsque l'avènement du gouvernement par la majorité n'a pu se faire par la négociation, il est survenu par la violence, une violence nourrie des frustrations de majorités auxquelles on ne pouvait pas refuser indéfiniment le droit

d'exercer leurs droits de citoyens dans leur propre pays. Tel est l'enseignement qui se dégage de l'expérience, entre autres, du Kenya, de l'Algérie, du Zimbabwe et du Mozambique. Si la minorité blanche au pouvoir en Afrique du Sud, minorité qui ne représente que 14 pour cent de la population, maintient son système raciste, la majorité noire réagira inévitablement, non pas par le silence, mais par la violence.

Il nous faut tenir compte à la fois de la puissance et de la peur qui nourrissent l'apartheid. Lorsque j'ai rencontré le président Chissano, du Mozambique, en août, il a évoqué la crainte compréhensible des Sud-Africains blancs. "L'Afrikaaner", me disait-il, "est tout aussi africain que moi. Nous appartenons tous deux à cette terre. Nous n'avons pas d'autre lieu auquel nous puissions retourner". Le Congrès national africain a agi dans le même esprit lors de la réunion de Dakar, au Sénégal, où des Sud-Africains de race blanche et de race noire se sont rassemblés pour discuter ensemble de leur avenir. Le Zimbabwe lui-même, où trois ministres blancs font partie du gouvernement, et où des milliers de citoyens blancs sont engagés à part entière dans l'industrie, l'agriculture et la fonction publique, démontre que les Africains de race blanche et de race noire peuvent travailler ensemble et jouir de la liberté ensemble.

En raison de son influence particulière, par delà les barrières raciales et les frontières nationales, le Commonwealth peut contribuer à dissiper les peurs qui agitent les Noirs et les Blancs. Et dans ce contexte, le Canada peut, en raison de son histoire et de sa nature même, jouer un rôle de chef de file.

La peur n'est toutefois qu'une des composantes de l'apartheid. La puissance en est une autre - une puissance jalousement défendue et exercée de façon impitoyable.

L'application de sanctions sert deux objectifs : le premier est d'ordre économique, le deuxième psychologique. Il ne fait aucun doute que les mesures concrètes prises par le Canada et par d'autres pays ont constitué un message clair de désapprobation envoyé aux défenseurs de l'apartheid, et un message d'encouragement à ceux qui s'y opposent. Il ne fait pas de doute non plus que les mesures économiques ont suscité une vigoureuse campagne visant à faire échouer les sanctions, ou à les contourner, ou à les contrer. Naturellement, c'est ce que fait le gouvernement sud-africain; c'est peut-être le cas aussi d'autres gouvernements, c'est le cas de nombreuses entreprises. Il importe de faire connaître leurs agissements et, à Lusaka, nous avons approuvé le mandat de deux grandes études qui feront apparaître au grand jour de nouveaux courants d'échanges commerciaux, de nouvelles pratiques comptables, de nouvelles voies d'acheminement des marchandises.

Le mandat de l'étude la plus importante a été publié et je l'ai déposé aujourd'hui. Nous nous inquiétons, dans le même ordre d'idées, des indices de violation importante de l'embargo obligatoire sur l'exportation d'armes, que les membres des Nations Unies sont tenus de respecter. Les pays membres du Comité rechercheront, individuellement et collectivement, des preuves concrètes de ces violations et examineront des mesures précises visant à garantir l'application de l'embargo obligatoire sur les armes.

La plus efficace des nouvelles armes utilisées pour la défense de l'apartheid, c'est le nouvel accent délibéré mis sur la censure en Afrique du Sud même, et sur la propagande visant les opinions nationale et internationale. Un résumé sommaire des principales lois s'appliquant à la presse en Afrique du Sud - lois qui définissent ce dont les journalistes n'ont pas le droit de faire état -, ce résumé sommaire comporte à lui seul plus de 300 pages. Vient s'y ajouter le poids d'autres menaces et règlements qui restreignent des libertés que nous, Canadiens, considérons comme allant de soi - liberté de réunion et de presse, liberté de s'exprimer sans crainte, droit à la protection contre la détention sans procès. Personne ne connaît le nombre de personnes détenues en Afrique du Sud sans que des accusations ne pèsent contre elles; aucun détenu ne connaît la date de son éventuelle libération ou n'a la garantie qu'il (ou elle) ne sera pas à nouveau arrêté. On va même jusqu'à mettre de jeunes enfants sous les verrous.

Et, au moment où une chape de plomb s'abat sur l'Afrique du Sud, la campagne s'intensifie à l'extérieur de ses frontières. On cherche à présenter sous le jour de la réforme un projet d'institutions auxquelles aucun dirigeant noir authentique ne participera. On s'emploie à décrire tous les opposants à l'apartheid comme étant des communistes ou des assassins. On cherche à exploiter les préjugés. J'ai la conviction que cette campagne de censure et de propagande est soigneusement orchestrée et ciblée, et que le Commonwealth s'attachera beaucoup plus activement à mettre au jour et à contrer cette propagande et cette censure.

Cette démarche n'est pas dénuée de risques. Au chapitre des droits de la personne, aucun pays du Commonwealth n'est irréprochable, et certains le sont moins que d'autres. Au cours de la réunion de Lusaka, et à la faveur d'autres entretiens, j'ai fait remarquer qu'on allait presque certainement accuser le Commonwealth de pratiquer une politique de deux poids deux mesures, et que le meilleur moyen de réfuter cette accusation consistait à améliorer la situation dans chacun de nos pays. Mais la plupart des personnes ici présentes, et la plupart des êtres humains, s'entendent pour

dire que les injustices ou les violations des droits dans d'autres pays ne sauraient excuser le régime de l'apartheid, qui inscrit le racisme dans la loi du pays.

Le Comité que je préside comporte une autre dimension que je souhaite aborder devant la Chambre.

Il comprend les représentants de huit pays répartis sur cinq continents. Aucun de nos pays n'est une superpuissance et certains, par exemple le Guyana, sont des Etats eux-mêmes aux prises avec de graves problèmes économiques, tandis que d'autres, les Etats de première ligne, sont exposés tous les jours à la déstabilisation pratiquée par l'Afrique du Sud.

Le fait que nous nous soyons rassemblés constitue un message évident d'espoir adressé à des groupes comme le Conseil sud-africain des églises, dont nous avons rencontré des représentants.

Nous pouvons parvenir ensemble à des résultats : informer l'opinion, susciter des initiatives et renforcer la détermination de combattre l'apartheid par des moyens pacifiques et concrets.

Le fait que nous soyons rassemblés constitue la meilleure réponse à la crainte qui se trouve au coeur de l'apartheid - la peur que des êtres humains de races et de couleurs différentes ne puissent travailler ensemble. Le Commonwealth est l'antithèse de l'apartheid. Nous sommes de races et de couleurs différentes, et nous travaillons ensemble. Je prévois que ce Comité nous aidera à réaliser de nouveaux progrès.

COMITÉ DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DU COMMONWEALTH SUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Première réunion à Lusaka, 1-2 février 1988

Membres du Comité

Le très hon. Joe Clark (Canada) - président; l'hon. Bill Hayden (Australie); l'hon. Rashleigh E. Jackson (Guyana); l'hon. K. Natwar Singh (Inde); l'hon. major général Ike Nwachukwu (Nigéria); l'hon. Benjamin Mkapa (Tanzanie); l'hon. Luke J. Mwananshiku (Zambie); l'hon. Nathan Shamuyarira (Zimbabwe).

DÉCLARATION DE CLÔTURE

Le Comité a consacré sa première réunion à un examen initial des principaux volets du mandat que lui ont confié les chefs de gouvernement du Commonwealth aux termes de la Déclaration de l'Okanagan et du Programme d'action.

Le Comité a reconnu d'emblée que sa tâche était de caractère continu et que certains aspects de ses travaux seraient de nature non publique.

Le Comité est notamment arrivé aux conclusions suivantes à Lusaka :

(i) Sanctions

En vue d'élargir, de resserrer et d'intensifier les sanctions économiques et autres à l'encontre de l'Afrique du Sud, le Comité a engagé un examen de l'application des sanctions, y compris leur évaluation permanente, une évaluation de leurs répercussions et une identification des efforts visant à les contrer. Il tiendra compte, à cette fin, de considérations d'ordre économique et politique et d'autres considérations pertinentes.

Le Comité a également convenu du mandat de l'étude spécialisée que les chefs de gouvernement du Commonwealth, réunis à Vancouver, ont décidé de faire mener sur les relations de l'Afrique du Sud avec le système financier international dans le but d'explorer les possibilités d'une action efficace à l'encontre de ce pays dans ce domaine. L'Australie continuera de jouer un rôle directeur dans la préparation de cette étude. Dans ce contexte, le Comité a lancé un appel d'urgence aux banques internationales concernées afin qu'elles ne participent pas à des activités

de rééchelonnement et qu'elles maintiennent au contraire des pressions maximales sur l'Afrique du Sud en vue d'un remboursement rapide de toutes ses créances exigibles.

Le Comité a pris note d'indices récents de changements importants des termes et de la structure des échanges de l'Afrique du Sud. Il procédera à un examen approfondi de ces questions commerciales. Il mettra en outre au point, séparément, des modalités de promotion du commerce et de l'investissement dans les États de première ligne et les États voisins, cette mesure étant un moyen d'accroître leur indépendance économique à l'égard de l'Afrique du Sud.

Pendant la réalisation du programme d'études convenues, le Comité prendra toutes les dispositions appropriées en vue de mobiliser un soutien international aux sanctions dans le but de garantir une meilleure concertation de l'application d'un programme de sanctions à l'échelle mondiale.

Le Comité a accordé une attention particulière à l'embargo obligatoire sur les armes actuellement en vigueur et il a reconnu la nécessité de mesures précises aux échelons national et international afin d'en accroître l'efficacité. Le Comité attachera une attention particulière à cette question et confèrera un caractère d'urgence à son examen.

(ii) L'Afrique du Sud et ses voisins

Le Comité a accordé une attention particulière à l'élargissement des besoins des États de première ligne causé par les politiques de déstabilisation pratiquées par l'Afrique du Sud dans la région. Il a attaché une attention particulière aux répercussions de ces politiques pour le Mozambique ainsi qu'à l'actuelle agression sud-africaine en Angola. Il s'est félicité de l'accroissement de l'aide au développement de cette région à même le Fonds pour l'Afrique dont a convenu la récente réunion ministérielle de la SADCC à Arusha, mais il a estimé, comme l'avaient fait à Vancouver les chefs de gouvernement, que la région ne saurait se développer efficacement que si la communauté internationale aborde les besoins des États de première ligne en matière de sécurité. Il a examiné des moyens d'atteindre cet objectif de façon urgente et avec efficacité, et enclenché à cette fin un processus de consultation avec les gouvernements concernés.

Le Comité a salué les progrès accomplis en vue de l'établissement d'un Fonds spécial du Commonwealth pour l'assistance technique au Mozambique.

(iii) Présence en Afrique du Sud

Le Comité a tenu des discussions préliminaires avec des représentants du Conseil des églises sud-africaines, du Congrès national africain (ANC), du Pan Africanist Congress (PAC), de la South West Africa People's Organization (SWAPO) et du Mouvement anti-apartheid.

Dans le contexte de l'intensification de la répression en Afrique du Sud en vertu de l'état d'urgence, le Comité a convenu de l'importance d'une exposition maximale des réalités à l'intérieur du pays et de la nécessité de mesures efficaces faisant pièce à la censure draconienne qui a été imposée. Il a entrepris l'étude des moyens d'informer la communauté internationale de la véritable situation en Afrique du Sud. Le Canada soumettra d'ici quelques mois au Comité une stratégie détaillée de lutte contre la censure et la propagande pratiquées par l'Afrique du Sud.

Dans le cadre des efforts de promotion de l'action contre l'apartheid déployés à travers le monde, le Comité s'est félicité de la décision, que lui a communiqué le président du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, de tenir plus tard cette année une conférence des parlementaires du monde.

Le 1<sup>er</sup> février, le Comité a fait état auprès du ministre sud-africain des Affaires étrangères de sa vive préoccupation devant la récente confirmation des sentences de mort prononcées contre les "Six de Sharpeville". Il a exprimé l'espoir que, même s'il se faisait tard, le gouvernement de l'Afrique du Sud entendrait son appel humanitaire.

(iv) Namibie

Le Comité a réaffirmé son ferme soutien à l'accession de la Namibie à l'indépendance telle que prévue dans la résolution 435 du Conseil de sécurité. Il a rejeté une fois de plus le couplage entre la question de Namibie et l'évolution de la situation en Angola. Le Comité a convenu d'intensifier ses efforts en vue de sensibiliser la communauté internationale à la situation difficile du peuple namibien et à l'agression sud-africaine.



(v) Autres mesures

Le Comité a étudié un programme de rencontres susceptibles de se tenir d'ici à la prochaine réunion des chefs de gouvernement à Kuala Lumpur en 1989. Il a toutefois convenu qu'il existe divers moyens de poursuivre ses travaux, y compris par des contacts avec d'autres gouvernements et en facilitant des occasions d'attirer l'attention du monde sur l'apartheid.

Un Comité de huit haut-commissaires, placé sous la présidence du haut-commissaire du Canada, M. Roy McMurtry, assurera, en consultation étroite avec le Secrétariat, la liaison à Londres et la continuité des travaux du Comité entre ses réunions.

Le Comité a convenu de tenir sa prochaine rencontre officielle au Canada en juillet 1988.

Salle de conférences Mulungushi  
Lusaka

2 février 1988

COMITÉ DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU COMMONWEALTH  
SUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Lusaka (Zambie), les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> février 1988  
Évaluation de l'application et de l'impact des sanctions  
contre l'Afrique du Sud  
Projet de mandat d'une étude menée en application de la  
déclaration de l'Okanagan (paragraphe 7 à 11)

Introduction

À l'exception de la Grande-Bretagne, les chefs de gouvernement du Commonwealth réunis à Vancouver ont convenu que les sanctions économiques et autres avaient eu un effet important sur l'Afrique du Sud et qu'une application élargie et plus intense de ces mesures demeurerait une partie essentielle de la réponse de la communauté internationale à l'apartheid. Dans ce contexte, ils ont convenu d'évaluer sur une base continue l'application des sanctions pour pouvoir en mesurer l'impact; ils se sont en outre engagés à poursuivre leurs efforts pour mieux concerter la mise en oeuvre d'un programme global de sanctions.

2. Pour aider à concrétiser ces décisions des chefs de gouvernement, l'étude analysera la portée des sanctions existantes prises par les gouvernements membres et non membres du Commonwealth, les organisations bénévoles et le secteur privé, examinera leur application et évaluera leur impact non seulement en termes économiques mais aussi sur l'attitude du régime de Pretoria et sur les processus politiques en Afrique du Sud.

3. En outre, l'étude recensera les efforts faits pour contrer les sanctions et déterminera comment et dans quelle mesure ils diluent l'impact des sanctions. En examinant les mesures qu'il est possible de prendre pour renforcer cet impact, elle cherchera à établir si le Commonwealth et le reste de la communauté internationale peuvent prendre d'autres initiatives concertées.

Champ d'application possible de l'étude

A. Revue des sanctions actuelles

Portée et valeur juridique des sanctions adoptées par un pays ou un groupe de pays, par grandes catégories de sanctions; nature des diverses mesures prises par les Nations Unies (obligatoires ou facultatives) et leur exécution; mesures prises par les groupes bénévoles et le secteur privé; dates de leur adoption et de leur application; mécanismes de contrôle et pénalités prévues en cas de contravention.

## B. Efforts faits pour contrer les sanctions

Efforts faits par l'Afrique du Sud pour contrer les sanctions, par catégorie de mesures; le rôle des gouvernements, des organisations et des groupes à l'extérieur de l'Afrique du Sud à cet égard; les politiques de l'Afrique du Sud vis-à-vis de ses voisins comme moyen de contrer les sanctions.

## C. Renforcement des mesures existantes

Possibilités d'accroître l'efficacité des mesures existantes par une application élargie et plus intense de celles-ci.

### (I) Impact économique des sanctions

Impact sur le crédit et l'investissement en Afrique du Sud; sur le coût du pétrole et l'approvisionnement de ce produit; sur les exportations et les importations en termes de volume et de valeurs unitaires. Impact à l'échelle de l'économie, en termes de formation de capital; accès à la technologie; emploi et croissance du PIB; et confiance du milieu des affaires.

### (II) Impact sur la capacité militaire

Impact sur l'accès à la technologie liée à la sécurité et aux activités militaires, ainsi que sur la disponibilité des armements; impact sur la capacité militaire de l'Afrique du Sud.

### (III) Impact politique

Impact sur le régime de Pretoria et sur sa volonté de négocier, sur les perceptions politiques du milieu des affaires et sur l'électorat blanc en général. Impact sur l'isolement de l'Afrique du Sud par rapport au reste de la communauté internationale et sur les relations de l'Afrique du Sud avec l'étranger.

## D. Vulnérabilité

Secteurs sud-africains, économiques et autres, particulièrement vulnérables aux sanctions. Mesures qui auront un impact notable lorsqu'elles seront appliquées a) de concert ou b) de façon bilatérale. Établissement d'un ordre de priorité en ce qui concerne les mesures possibles.

#### 4. Nouvelles mesures possibles

Nouvelles mesures possibles compte tenu de la vulnérabilité de l'Afrique du Sud dans des secteurs particuliers.

#### Calendrier et modalités

5. Une étude initiale menée durant une période d'au plus six mois, par exemple, pourrait être suivie d'une évaluation actualisée; et l'étude pourrait être étendue à d'autres secteurs selon l'évolution de la situation, à intervalles périodiques. En consultation avec le Président, le Secrétaire général fera en sorte que l'étude se déroule de manière à permettre de temps à autre la diffusion de tranches ou de rapports intérimaires aux membres du Comité.